

Déclaration de S.E. M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
Devant la 59ème Session
de la Commission des Droits de l'Homme
Au titre du point 8 relatif à la « Question de la violation des droits de l'Homme
dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine»

Genève, 17 mars - 26 avril 2003

Madame la Présidente,

Depuis plus de deux ans, la situation quotidienne dans les territoires palestiniens occupés ne cesse de s'aggraver avec son lot quotidien de morts, de tragédies et de souffrances. Des violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme et des principes les plus élémentaires du Droit international humanitaire sont commises quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien.

Mon pays demeure particulièrement préoccupé par cette situation dramatique caractérisée par le recours à la force démesurée et l'usage de toute sorte d'armes de destruction contre le peuple palestinien et contre ses institutions légitimes et les symboles de son autorité nationale en violation flagrante du Droit international notamment la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La réoccupation militaire des territoires palestiniens, le bouclage prolongé de villes et de localités, la destruction de maisons, d'écoles et de mosquées, les punitions collectives, prouvent le mépris total de la vie humaine par les forces israéliennes d'occupation et interpelle d'urgence la conscience universelle.

La destruction massive et systématique des structures de base a provoqué l'arrêt total de toute activité économique sur les territoires palestiniens occupés entraînant une crise sans précédent et violant les droits les plus élémentaires de l'homme en l'occurrence le droit à la vie, au travail, à la santé, à l'éducation particulièrement pour les enfants privés de leur école, bien plus à l'innocence de leur enfance.

Madame la Présidente,

Malgré les circonstances dramatiques que traverse la région, le Royaume du Maroc n'a cessé de déployer les efforts et d'entreprendre les démarches constantes auprès des diverses parties influentes pour relancer le processus de paix, mettre fin aux affrontements douloureux et aux tragédies cruelles, et assurer le retour inconditionnel à la table des négociations dans le but d'inaugurer une ère nouvelle de coexistence pacifique, de coopération et de stabilité dans cette région longuement éprouvée.

Plus que jamais mon pays est convaincu que l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale, demeurent la seule voie pour l'instauration d'une paix juste et durable pour tous les peuples de cette région.

C'est dans cet esprit que le Maroc a apporté son soutien au choix stratégique de la paix en adoptant l'initiative de SAR le Prince Abdullah Ibn Abdelaziz, Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite, entérinée le 28 mars 2002 par le Sommet de Beyrouth, qui réaffirme les fondements de la légalité internationale, les résolutions du Conseil de Sécurité et les Droits légitimes du peuple palestinien.

Il a, en outre, salué et réitéré son appui à la vision exprimée par le Président des Etats-Unis d'Amérique appelant à créer un Etat palestinien aux côtés d'Israël en tant que solution durable au conflit à même d'amener la paix et la sécurité à tous les peuples de la région et de mettre fin au cycle de violence et d'instabilité. Cette vision même entérinée par la résolution 1397 du Conseil de sécurité du 12 mars 2002 définissant la solution au conflit israélo-palestinien dans la création de deux Etats coexistants dans des frontières sûres et reconnues internationalement.

Enfin, Compte tenu de la place de la ville d'Al Qods Al Charif dans le cœur de tous les musulmans et de son importance en tant qu'élément fondamental dans le processus de paix, le Maroc dont Sa Majesté Le Roi Mohammed VI préside le Comité Al Qods, appelle ardemment en faveur du respect de la préservation de l'identité nationale et culturelle d'Al Qods Al Charif, de son cachet islamique et arabe et de la dimension spirituelle de cette ville sainte et ce, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité, afin de maintenir cette ville en tant qu'espace de paix, de coexistence et de tolérance entre les trois religions célestes.

Merci Madame la Présidente.